



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 3 juin 1941



Demande déposée: 19 février 1940, 18¼ h. — Brevet enregistré: 28 février 1941.

BREVET PRINCIPAL

Henri JACOT-GUYOT, Neuchâtel (Suisse).

Chronographe.

L'objet de la présente invention est un chronographe comprenant deux marteaux de remise à zéro solidaires d'une même tête d'articulation. Ce chronographe est caracté-
5 risé en ce que l'un au moins de ces marteaux est distinct de cette tête et est fixé de façon amovible sur elle, de façon à permettre de régler exactement la position relative des deux marteaux.

10 Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention.

La fig. 1 en est une vue générale en plan et la fig. 2 une vue en plan, à grande
15 échelle, d'un détail.

Le chronographe représenté comprend une bascule 1 pivotée en 2 et formée d'une tête d'articulation 3 et de deux marteaux de
20 remise à zéro 4 et 5, le premier destiné à agir sur le cœur de l'aiguille de chronographe et, le second, sur le cœur de l'aiguille de compteur.

La bascule 1 commande la bascule 6, portant le renvoi 7 de chronographe et elle est

elle-même commandée par une bascule 8 placée sous la dépendance de trois poussoirs 9, 10 et 11. Ce mécanisme connu ne sera pas décrit plus en détail; il sera simplement rap-
pelé que l'embrayage s'effectue en pesant sur le poussoir 9, le débrayage en pesant sur le
30 poussoir 11 et la mise à zéro en pesant sur le poussoir 10.

La bascule 1 est formée de la tête d'articulation plane 3 et de deux marteaux 4 et 5 également plans et rapportés sur la tête.
35 Chacun de ces marteaux est fixé de façon amovible à cette tête par le moyen d'une cheville 12 qu'il porte et qui pénètre à frottement dans un trou correspondant de la tête et par une vis 13 dont la tête appuie sur le
40 marteau, et dont la jambe fileté est vissée dans la tête d'articulation. Cette vis présente, sous sa tête, une portée 14 qui traverse avec jeu un trou 15, circulaire et de plus grand diamètre, pratiqué dans le marteau. De cette
45 façon, si les marteaux 4 et 5 ne sont pas construits de façon à s'appliquer simultanément sur les deux cœurs de remise à zéro, il

ne sera pas nécessaire de démonter la tête pour retravailler l'extrémité de ces marteaux. Il suffira de régler exactement leur position relative, ce qui s'obtiendra en dévissant l'une ou l'autre des vis 13 (ou les deux) et en faisant pivoter légèrement, l'un ou l'autre des marteaux (ou les deux) autour de l'axe de la cheville 12. La fabrication est aussi simplifiée puisque l'on n'a plus à confectionner que trois pièces planes au lieu d'une seule pièce présentant des parties coudées.

REVENTICATION:

Chronographe comprenant deux marteaux de remise à zéro solidaires d'une même tête d'articulation, caractérisé en ce que l'un au moins de ces marteaux est distinct de cette tête et est fixé de façon amovible sur elle, de façon à permettre de régler exactement la position relative des deux marteaux.

SOUS-REVENTICATIONS:

20

1. Chronographe selon la revendication, caractérisé en ce que les deux marteaux sont distincts de la tête et fixés de façon amovible sur elle, en vue d'un réglage exact de leur position relative.

25

2. Chronographe selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que chacun des marteaux et la tête sont plans.

3. Chronographe selon la revendication, caractérisé en ce que le dispositif pour la fixation amovible du marteau à la tête comprend, d'une part, une cheville portée par l'une de ces pièces et engagée à frottement dans un trou de l'autre pièce et, d'autre part, une vis se vissant dans l'une des pièces et présentant, entre sa tête et son pas de vis, une portée traversant avec jeu une ouverture de l'autre pièce.

30

Henri JACOT-GUYOT.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

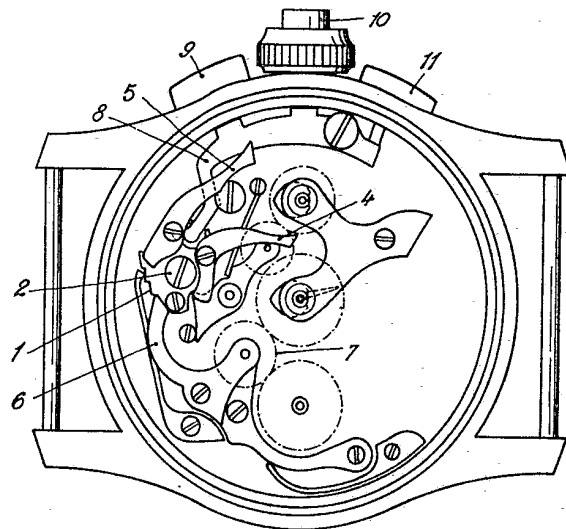


FIG. 1

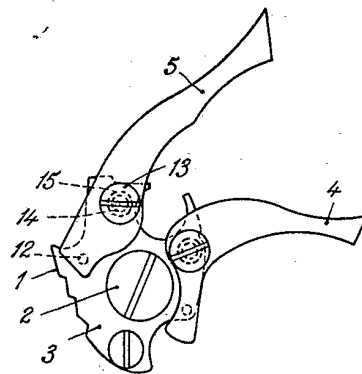


FIG 2